

**DIRECTION DU RESEAU LA POSTE ET DE LA BANQUE POSTALE DE PICARDIE**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amiens, le 25 mars 2020

### Situation sanitaire COVID-19

## **La Poste mobilisée avec 41 bureaux de poste ouverts en Picardie**

**Dans le contexte de la situation sanitaire actuelle, La Poste se mobilise en maintenant notamment l'ouverture de 41 bureaux de poste sur la région Picardie. La mobilisation exceptionnelle des équipes dans les bureaux permet à La Poste d'assurer ses missions prioritaires et les opérations essentielles tout en protégeant la santé des postiers et des clients.**

Dans le cadre des directives mises en place par le gouvernement pour limiter la pandémie COVID-19, La Poste rappelle que le strict respect des mesures barrières nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients, conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun des 1 600 bureaux sur l'ensemble du territoire.

**La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone (au 3631 pour La Poste et au 3639 pour La Banque Postale) ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale depuis leur domicile (laposte.fr et labanquepostale.fr).**

**Retrouver la liste des bureaux ouverts sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).**

L'ouverture des bureaux de poste s'adaptera en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

**Seuls les services essentiels suivants sont délivrés :**

- Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- Le dépôt d'espèces sur automates pour les bureaux disposant d'automates
- Les dépôts de chèque sur automates et urnes
- La remise de fonds commandés par la DGFIP

**Pour éviter l'engorgement des lettres recommandées et colis en attente de retrait dans les bureaux de poste, les dispositions suivantes ont été prises :**

- Concernant Colissimo, la suspension temporaire de l'offre Relais en bureau de poste
- Concernant Chronopost, 2ème présentation systématique de tous les colis en distribution, ouverture du réseau des relais (Pick-up) pour les Chronopost

Par ailleurs, les lettres recommandées et colis conservés dans les bureaux de poste fermés seront disponibles pendant 15 jours à la réouverture du bureau concerné.

#### **De nombreux services accessibles à distance**

La Poste est également accessible à distance, depuis chez soi, pour réaliser la majorité des opérations.

Pour l'envoi des courriers et colis, sur le site [laposte.fr](http://laposte.fr), il est possible de réaliser depuis chez soi :

- l'impression de timbres et d'étiquettes Colissimo
- l'envoi de lettres recommandées en ligne à valeur juridique
- le transfert temporaire de courrier à une nouvelle adresse

Pour les clients de La Banque Postale, pour réaliser des opérations bancaires, le site de [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr) et le 3639 permettent notamment de consulter le solde, réaliser des virements, modifier son découvert autorisé, activer le paiement sans contact de sa carte bancaire.